



Extrait du registre des délibérations

Séance du mercredi 20 mai 2026

Délibération n° 99_2026_032

Représentant auprès de l'Abbaye de Noirlac

Le Conseil communautaire s'est réuni le mercredi 20 mai deux mille vingt-six à 19 h 00
salle des Actes de l'hôtel de Ville à Saint-Amand-Montrond.

Membres en exercice	Membres présents	Pouvoirs	Membres votants	POUR	CONTRE	Abstentions	Date de convocation	Date de l'affichage
38	34	2	36	33	2	1	11/05/2026	11/05/2026

Conseillers présents :

Almaric GUIDOUX, Aurélien DEQUIEDT, Olivier PARILLAUD, Roger PORTMANN, Pascal AUPY, Fabienne PETIT, Didier NOYER, Christelle DAGOIS, Patrick BIGOT, Fabienne TROMPAS, Philippe AUZON, Philippe PERRICHON, Michelle RIVET, Richard BEGUIN, Franck DAUMIN, Yan CADIER, Clarisse DULUC, Stéphane GIBALT, Brice SOULIVONG, Emmanuel RIOTTE, Isabelle CHAPUT, Philippe MARME, Jacqueline CHAMPION, Mélanie GROSBOT, Arnaud CHAMPAGNEUX, Brigitte MERCIER, Raphaël FOSSET, Sophie CUINIERES, Patrick RAVARD, Desislava DIMOV, Antoine LE VILAIN, Frédérique BISSONNIER, Patrick MOREL, Charles ADOLPH

Conseillers ayant donné pouvoir :

Geoffroy CANTAT pouvoir à Arnaud CHAMPAGNEUX
Jean-Pierre PEAUDECERF pouvoir à Isabelle CHAPUT

Conseillers absents :

Philippe AUPET, Jean-Pierre PENAULT

Secrétaire de séance : Philippe AUZON

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site internet de Cœur de France et pourra faire l'objet d'un recours dans un délai de 2 mois auprès du tribunal administratif d'Orléans

Extrait du registre des délibérations

Séance du mercredi 20 mai 2026

Délibération n° 99_2026_032

Représentant auprès de l'Abbaye de Noirlac

Monsieur Emmanuel RIOTTE, Président, présente ce dossier

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment ses articles relatifs aux compétences des communautés de communes ;

Vu les statuts de la Communauté de communes Cœur de France ;

Considérant que l'activité de l'abbaye de Noirlac contribue directement à l'attractivité touristique et culturelle de la Communauté de communes Cœur de France, qu'elle génère des retombées économiques et participe à la vitalité du territoire rural ;

Considérant que la refonte des statuts de l'EPCC a pour objectif de renforcer sa gouvernance et d'élargir le cercle de ses membres afin d'assurer un développement cohérent à l'échelle territoriale ;

Considérant que la Communauté de communes Cœur de France est invitée à rejoindre l'EPCC à compter de 2027 et que dans cette perspective il est proposé dès maintenant la participation d'un membre de la Communauté de communes lors des réunions de l'EPCC ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à la majorité des voix (1 abstention - Brice SOULIVONG et 2 contre – Antoine LE VILAIN et Frédérique BISSONNIER), désigne à Patrick BIGOT, représentant de Cœur de France auprès de l'Abbaye de Noirlac.



Le secrétaire,

Philippe AUZON



Le Président,

Emmanuel RIOTTE